REGLEMENT DU CHALLENGE INTER-DEPARTEMENTAL

06 – 13 – 83 – 84 – 04 – 05

**1 \* CATEGORIES** :

Catégories de la Saison 2019 depuis le 1er octobre 2018 :

* Pré-licenciés
* Poussins
* Pupilles
* Benjamins

**2 \* Dates et Lieux** :

* **24 Mars 2019 : Cyclo-cross à La Crau – Le Las Toulon Cyclisme – 83**
* **31 Mars 2019 : Route – Monaco – UC Monaco**
* **14 Avril 2019 : Piste – Port de Bouc – VCSAG – 13**
* **19 Mai 2019 : Route – Bollène l’Ecluse – AC Bollène – 84**

**3 \* Classement** :

Le classement du Challenge Inter - Départemental se fera par catégories séparées, même si l’organisateur peut faire courir les catégories ensemble.

Le classement sera actualisé et envoyé après chaque épreuve à l’ensemble des Clubs.

La remise des récompenses se fera après chaque épreuve où seront récompensés les 3 1ers de chaque catégorie, garçons et filles pour le Classement Général.

**Barème de points pour chaque épreuve :**

**30 points au 1er puis 28, 27, 26, 25, 24 etc….**

**2 Points Bonus de Participation à chaque course, par coureur**

**En cas d’ex aequo, il sera tenu compte des meilleures places par discipline**

**Si encore ex aequo, il sera tenu compte de la place obtenue sur la Finale à Bollène, le 19 mai.**

**4 \* Règlementation des épreuves** :

Le placement sur la ligne sera fait selon le classement du Challenge, actualisé.

Les autres points du règlement restent identiques au Règlement FFC des Ecoles de Cyclisme.

Pour la 1ère course : le Cyclo-cross à La Crau, un Contre le Montre sera organisé le matin afin de définir les places sur la ligne de départ, des courses de l’après-midi.

**Le Contre-la-montre ne décerne aucun point au classement**

Le coureur ne participant pas au CLM pourra toutefois prendre le Départ de la course de l’après-midi, mais en dernière ligne.

Les VTT sont autorisés mais seront placés en dernière ligne.

**Des courses promotionnelles pourront être organisées pour les Minimes, Hors Challenge Inter – Départemental, à la SEULE CONDITION qu’il n’y ait aucune concurrence avec le Calendrier FFC Région Sud.**

**Durée : CX Pré-licenciés : 5 mn**

 **Poussins : 7 mn**

 **Pupilles : 10 mn**

 **Benjamins : 15 mn**

 **Route Pré-licenciés 1/2 kms**

 **Poussins 4/5 kms**

 **Pupilles 8/10 kms**

 **Benjamins 13/15 kms**

**Développement : 6,40 m** pour les Benjamins

 **5,60 m** pour les autres catégories

**REGLEMENT TECHNIQUE POUR L’ENSEMBLE DES EPREUVES**

Le casque, les gants, le dossard à épingles (4) seront obligatoires pour les épreuves.

Tous les types de vélos seront acceptés, s’ils sont aux normes UCI.

Les guidons dits « cornes de vaches » en bout de guidon seront interdits.

Un contrôle des braquets sera effectué à chaque épreuve, sauf en Cyclo-cross.

Tout cas de fraude sera sanctionné par la mise Hors Course « immédiate » de l’équipe.

**ABANDON :**

Le concurrent qui abandonnera lors d’une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie, de cette épreuve. Il pourra disputer les autres épreuves.

**PENALITES :**

La mise Hors Course signifie que le concurrent ou l’équipe est exclu du Challenge Inter -Départemental et qu’il ou elle ne figurera pas au Classement Final.

Le déclassement est une rétrogradation de place dans le classement de l’épreuve en cours.

Le coureur pourra disputer les épreuves suivantes et participera au Classement Final.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement, c’est le règlement général de F.F.C. qui servira de référence.

**DISCIPLINE GENERALE :**

Tout équipe et concurrents engagés seront soumis au respect du règlement et placés sous le contrôle des Arbitres. Toute manifestation « intempestive » (parents, dirigeants, coureurs) à l’encontre des Arbitres ou participants entrainera la mise « Hors Course » de TOUTE l’équipe ou des coureurs concernés.

**ARBITRAGE :**

L’organisateur devra fournir 1 personne, Educateur ou Dirigeant « LICENCIE »

Chaque Club devra mettre à disposition, dans chaque épreuve 1 Educateur ou Dirigeant.